



Reprendre une affaire du debut pr baisser les dommage et interet

Par **Smogam**, le **16/06/2011** à **22:56**

Bonjour, j'aimerais savoir si il est possible de reprendre une affaire du depart, dont on pense qu'elle n'a pas été bien traitée. L'audience des dommages et intérêts a eu lieu et on nous demande 7000 euro. On a fait appel car on ne peut pas payer étant au chômage et gagnant à peine 1000 euro et on juge la somme trop élevée car des éléments ne concordent pas. La personne qui les demande s'est fait poser un appareil coûtant 800 euro mais il ne doit payer que 250 euro après remboursement mutuelle et sécurité sociale. Comment faire pour changer d'avocat et a-t-on des chances de réussir? Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **23:45**

Vu que vous ne donnez aucun détail, on ne peut pas, ne serait-ce que se faire une idée

Par **chaber**, le **17/06/2011** à **06:31**

bonjour, [citation] La personne qui les demande s'est fait poser un appareil coûtant 800 euro mais il ne doit payer que 250 euro après remboursement mutuelle et sécurité sociale[/citation]
Sur le seul point réel que vous citez, le jugement est correct en ce sens qu'il reprend la totalité du préjudice 800€
Les organismes sociaux sont des créanciers privilégiés qui devront être remboursés
Leurs prestations seront prélevées sur cette somme, qui est considérée comme avance.
Il ne restera en fait que 250€ réellement restés à

charge

Par **Smogam**, le **17/06/2011 à 07:33**

Merci de votre reponse, en effet il a dû verser que 250 euro et pourtant il demande 7000euro de dommage et interet (ca fait beaucoup non!), de plus sa securite sociale nous a reclamer 300 euro pour frais de dossier et de gestion (c normal car c la loi), on a donc payer cette somme, la securite sociale nous a dit que le dossier etait clos pour eux et qu on leur devai plu rien. Mai dans la demande des 7000 euro l avocat adverse les reclam a nouveau ca serai injuste de payer 2fois. Commen protester

Par **chaber**, le **17/06/2011 à 08:10**

dans votre 1er message, vous précisez que vous avez fait appel? Est-ce bien le cas

Par **Smogam**, le **17/06/2011 à 08:24**

Oui nous avons fait appel car comme je le disai la somme est tro elever. La personne qui fait la demande, a ete voir un expert a sa charge pour montrer ses dents (apres la pose de son appareil et un an apres le debut de l affaire), le problem c qu aucun des avocat etaient avec lui (ni le sien ni le notre). Donc c etait tres facile pour lui de se plaindre et d en rajouter un peu, c suite a cet entretien que la somme des 7000 euro a ete demandee par l avocat adverse. Notre avoca nous a dit d accepter le paiemen de ces 7000 euro, je lui ai di q on pouvai pas car on est loin de posseder cette somme. Il m a repondu q on pouvai d petite mensualites . Est ce normal de la part d un avoca? A t on eu raison de faire appel pour continuer a se battre et tenter de faire baisser? Pourquoi notre avoca veut nous abandonner alor qu on a toujours payer ses honoraires, depuis qu on lui a annoncer qu on etai au chomage il ya 6moi il n a plu rien fait d extraordinaire pour notre defense pourtan il ya aucune crainte a avoir on paiera toujours. Y a t il quelqu un qui puisse me repondre. Merci. Amicalement.